



Informatique : taxe sur les médias vierges

Par **Pixel**, le **15/10/2008** à **14:57**

Bonjour,rrrnJe voudrais savoir, si je ne me trompe pas toutes personnes achetant un lecteurmp3/mp4, disque dur interne ou externe, CD ou DVD vierges; en france, paye une taxe à l'état contre le piratage.rnrnDonc si j'achète un disque dur sur un site français, je peux y stocker n'importe quelles données (légales et illégales). Etant donné le fait qu'un taxe est déjà été payé, l'état ne peux pas nous obliger à payer des amendes à cause du piratage.rnrnEt ceci est valable pour tous les supports cité au dessus.rnrnJe voudrais savoir ce qu'il en est réellement!!rrrnmerci à vous